

**Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique  
« La Truite Bulloise »**

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 09  
mars 2024 à 16h00 - rdv parcours de pêche (voir plan ci-joint)**

**Ordre du jour Assemblée Générale Ordinaire:**

- accueil et appel des membres présents,
- lecture du compte-rendu de l'AG du 11 février 2023, approbation,
- compte-rendu financier 2023, rapport commission de contrôle, approbation,
- rapport d'activités 2023, approbation,
- élection complémentaire pour le CA et Bureau (les adhérents de 2023 + 2024 peuvent se présenter, il y a au minimum 3 places à pourvoir),
- renouvellement ou proposition des 2 membres de la commission de contrôle,
- programme 2024 : budget, travaux, activités à envisager, organisation de l'entretien du parcours, rempoissonnements,
- questions diverses à la demande des participants.

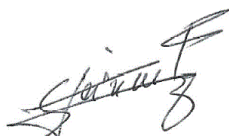
**Ordre du jour Assemblée Générale Extraordinaire:**

- présentation des modifications statutaires à adopter,
- adoption des statuts modifiés.

Nous vous remercions de faire le nécessaire afin d'être tous présents lors de cette Assemblée Générale et souhaitons pouvoir compter sur votre participation aux activités de l'association de pêche.

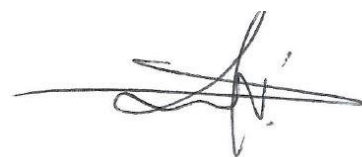
N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou renseignements complémentaires.

le Président



Joseph STEINMETZ

le Secrétaire



Antoine THOMAS

## Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

Rendez-vous sur le parcours de pêche  
le 09 mars 2024 à 16h00  
(sous la tente barnum)

